

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SOMMAIRE :

I- Éléments de contexte économique général

- A- APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE
- B- PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2022 RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

II- La situation financière de la Commune en 2021

- A- RESULTATS PREVISIONNELS 2021
- B- ANALYSE FINANCIERE
 - 1. Analyse de l'épargne de la commune
 - 2. Analyse de la dette de la commune

III- Tendances budgétaires et grandes orientations de la Commune pour 2022

A- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Recettes de fonctionnement

- Concours de l'Etat
- Fiscalité
- Autres recettes (produits des services...)

■ Dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel
- Subventions
- Autres dépenses de fonctionnement

B- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Section d'investissement

- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement

■ Programmation des investissements de la Commune

- Projets récurrents
- Projets en phase d'études

PREAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB).

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.
- et depuis 2018 sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts diminués des remboursements de dette.

La présentation de ce rapport par l'Exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, l'examen du ROB ne peut intervenir la même séance que le vote du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires devra être publié sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

I –ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

A) Aperçu de l'environnement macro-économique :

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au trimestre 2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % contre 2,1 % au trimestre 2. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

France : vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Au trimestre 3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % au T3 2021).

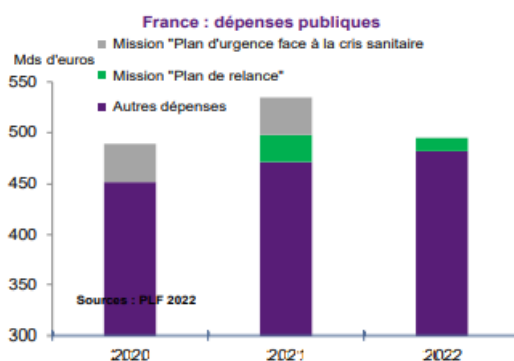
Dans ce contexte favorable, un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique est prévu d'ici fin 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité



France : des investissements publics de long-terme avec France 2030

Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

B) Principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022

➤ Vers une économie plus durable et plus verte

- ✓ Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- ✓ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
 - Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- ✓ Soutenir le ferroviaire ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air ;
- ✓ Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie
 - Le plan de relance prévoit 1.2 Md€ pour la décarbonation de l'industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutient le développement d'une filière hydrogène

➤ Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat

- ✓ Réarmer les missions régaliennes de l'État
 - Avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
 - En soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit +1.5 Md€
- ✓ Soutenir la jeunesse
 - Revalorisation des personnels de l'éducation ;
 - Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
 - Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021, dont le coût atteindra 2.4 Md€ en 2022 soit une augmentation de plus de 15% sur le quinquennat ;
 - Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité ;
 - Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes ;
 - Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
 - Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport, dispositif reconduit en 2022 soit une aide forfaitaire de 50 € versée par l'État à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive ;
 - Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution »
 - La prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022

✓ Soutenir l'activité et l'emploi

- Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
 - Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022). Cette baisse aboutira à un allègement d'impôt sur les sociétés d'environ 11 Md€ en 2022 par rapport à 2017.

✓ Accompagner les personnes fragiles et précaires

- Un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap « AESH ») ;
- Une réforme du calcul de l'Allocation Adultes Handicapés dès 2022. Cette mesure conduira 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois, pour un coût estimé à 0.2 Md€

✓ Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes

- Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.

✓ Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques

- L'objectif de la réforme est de définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.

✓ Soutenir les collectivités locales

- Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.
- Un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€.

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2021

La crise sanitaire semble vouloir perdurer sur le début de l'année 2022, continuant de mettre à mal les prévisions budgétaires.

A- Résultats provisoires 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 894 877,29	2 824 859,71
DEPENSES	1 747 325,60	2 490 211,88
RESULTAT EXERCICE 2021	147 551,69	334 647,83
		482 199,52
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	-224 288,60	+ 839 873,79 € - 683 928,66 € affectés en investissement en 2020 = + 155 945,13 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	-76 736,91	+ 490 592,96 € Excédent de fonctionnement
RESULTAT DE CLOTURE 2021		413 856,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2021 :

- **Les charges à caractère général**, d'un montant de 559 007 € ont **augmenté de 3.05 %** par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par le retour des enfants à l'école sur 2021 et donc un fonctionnement normalisé de la cantine (hausse du nombre de repas par rapport à 2020).

Certes les dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire ont baissé par rapport à 2020 mais restent 76 % supérieures aux dépenses habituelles (masques, virucide, gel).

- **Les charges de personnel**, d'un montant de 1 291 033 €, sont en hausse de 7.39 % par rapport à 2020, elles représentent 53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges financières** (intérêts d'emprunt), d'un montant de 45 784 €, sont stables.

- **Les autres charges de gestion courante**, d'un montant de 488 156 €, sont en hausse de 2.1 % par rapport à 2020.

- Au total, **les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté entre 2020 et 2021 (+5.63%) soit une hausse de 127 980 €**, mais restent stables en comparaison de la moyenne des 3 derniers exercices.

Les dépenses totales de fonctionnement (réelles et d'ordre) réalisées en 2021 sont d'un montant de 2 490 212 € soit une hausse de 6.08 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2021 :

- **Les produits des services** ont rapporté à la commune 203 816 € en 2021 : **- 21 % par rapport à 2019.**

Pour rappel la perte des produits des services s'élevait à - 35 % entre 2019 et 2020. Cet indicateur signifie que le niveau des recettes remonte doucement par rapport à 2020, sans atteindre toutefois le niveau d'avant crise sanitaire.

- **Les impôts et taxes perçus** en 2021, d'un montant de 1 320 703 €, sont en **hausse de près de 1.38 %** par rapport à 2020 (augmentation des taux votée en 2018). Ils représentent **46 % des recettes réelles de fonctionnement.**

- **Les dotations et participations**, d'un montant de 1 054 034 €, sont en baisse de 1.38 % par rapport à 2020. Elles représentent **36.85 % des recettes réelles de fonctionnement.**

- **Les autres produits de gestion courante** (revenus des immeubles) ont généré des recettes d'un montant de 88 500 € : - 33 % par rapport à 2019

Pour rappel la perte des produits de gestion courante s'élevait à - 49 % entre 2019 et 2020.

Cette forte baisse étant liée à l'impact du COVID-19 limitant fortement la location des salles communales (Maison Decanter, Maison du temps libre) et du gîte.

Au total, **les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2.75 % entre 2020 et 2021.**
Pour information, entre 2019 et 2020 elles avaient diminué de 7.2 %.

Les recettes totales de fonctionnement (réelles et d'ordre) réalisées en 2021 sont d'un montant de 2 824 859 € soit une hausse de 2.90 % par rapport à 2020.

Cette hausse indique que les recettes augmentent très progressivement par rapport à 2020 sans toutefois atteindre le niveau d'avant crise.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2021 :

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées en 2021 est de **1 971 614 €** dont **119 812 €** de travaux réalisés en régie par les services techniques municipaux.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement à reporter sur le budget 2022 s'élèvent à **1 057 990.70 €**.

Concernant le remboursement des emprunts, 134 514 € de capital de la dette ont été remboursés en 2021.

▪ **RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2021 :**

Le FCTVA (remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020) et la taxe d'aménagement ont rapporté respectivement 64 707 € et 23 720 € de recettes.

598 657 € de subventions d'investissement pour le financement des équipements municipaux ont été perçues en 2021.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à **803 396.96 €** et seront reportées sur le budget 2022.

Le solde des Restes à Réaliser de 2021 est de **- 254 593.74 €**. Les restes à réaliser seront repris au budget primitif 2022 en dépenses et en recettes d'investissement.

B – Analyse financière

1. ANALYSE DE L'EPARGNE DE LA COMMUNE

L'analyse de l'épargne de la Commune repose sur l'utilisation de deux indicateurs :

- L'épargne brute qui est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement retraitées (exclusion des produits exceptionnels car non récurrents) et les dépenses de fonctionnement retraitées (exclusion des charges exceptionnelles car non récurrentes).
- L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de l'épargne de la Commune sur la base des données chiffrées provisoires du Compte Administratif 2021 :

Calcul des différents niveaux de l'épargne	Montant 2020 en €	Montant 2021 en €	% RRF	Valeur conseillée
Recettes réelles de fonctionnement (sauf chapitre 77)	2 628 518	2 684 466		
Dépenses réelles de fonctionnement (sauf chapitre 67)	2 270 842	2 398 622		
Epargne brute	357 676	285 844	11,92	> 10 %
Remboursement en capital de la dette	138 905	134 514		
Epargne nette	218 771	151 330		

RRF : recettes réelles de fonctionnement

Détermination des niveaux d'épargne	2018	2019	2020	2021	2022 prévisionnel*	2023 prévisionnel*	2024 prévisionnel*	2025 prévisionnel*
Recettes réelles de fonctionnement (sauf chapitre 77)	2 716 677	2 772 711	2 628 518	2 684 466	2 869 925	2 869 925	2 869 925	2 869 925
Dépenses réelles de fonctionnement (sauf chapitre 67)	2 399 264	2 407 430	2 270 842	2 398 622	2 678 827	2 580 810	2 576 409	2 578 210
Epargne brute	317 413	365 281	357 676	285 844	191 098	289 115	293 516	291 715
Remboursement en capital de la dette	68 245	81 018	138 905	134 514	138 035	141 700	145 516	145 516
Epargne nette	249 168	284 263	218 771	151 330	53 063	147 415	148 000	146 199

**Les montants prévisionnels présentés intègrent une évolution du taux de TFB de 5 points (sous réserve de l'avis du CM).*

Une simulation sur la base d'une augmentation de 4 points est également proposée dans l'onglet « fiscalité » partie III « Tendances budgétaires pour 2022 ».

L'épargne prévisionnelle 2022 serait en baisse en raison du maintien du remboursement du capital de la dette, lié à l'emprunt destiné à refinancer le prêt relais contracté en 2018 **et** de la baisse de l'épargne brute.

Cette baisse significative de l'épargne brute pour 2022 s'explique par :

Une augmentation significative des dépenses de fonctionnement liée à :

- Une hausse inédite des prix de l'énergie, à savoir :
 - Une hausse moyenne de 38 % pour le gaz naturel,
 - Une hausse moyenne de 20,5 % pour l'électricité.
- L'augmentation importante du coût de l'assurance dommage aux biens (+ 125 %)
- L'impact budgétaire lié aux départs à la retraite de 4 agents avec prise en charge des jours de jours de CET (compte épargne temps) à indemniser et les remplacements à prévoir,
- Le recrutement d'un agent polyvalent au sein des services techniques en remplacement de l'agent parti, conformément à la délibération du 2 septembre 2021,
- Le renfort du service jeunesse, conformément à la délibération du 2 septembre 2021 par le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 12 mois et le recours au contrat d'apprentissage sur la période 2021-2023,
- L'organisation des élections présidentielles et législatives,
- Le recrutement d'agents recenseurs,
- La mission archivage en lien avec la CCFI,
- L'augmentation de la contribution financière au SDIS et au SIDEN-SIAN

Une baisse significative des recettes liée à :

- L'impact du COVID-19 limitant encore, pour ce début d'année 2022 la location des salles communales,
- Le prélèvement au titre de la loi SRU.

2. ANALYSE DE LA DETTE DE LA COMMUNE

❖ Emprunts en cours :

1999 : Emprunt de **304 898.03 €** au taux de **5.63 % (40 ans et 3 mois)** pour l'acquisition de la propriété DECANTER. **Echéance en 2039.**

2005 : Emprunt de **110 000 €** au taux de **3.81 % (19 ans et 3 mois)** pour l'acquisition de la propriété HENNION. **Echéance en 2025.**

2009 : Emprunt de **100 000 €** au taux de **5.06 % (20 ans)** pour les travaux de la verrière des Iris. **Echéance en 2028.**

2011 : Emprunt de **110 000 €** au taux de **3.19% (15 ans)** pour les travaux des parkings et les honoraires d'architecte pour les travaux de la cantine) **Echéance en 2025**

2012 : Emprunt de **200 000 €** au taux de **4.89 % (15 ans)** pour les travaux de la salle omnisports. **Echéance en 2028.**

2012 : Emprunt de **400 000 €** au taux de **4.98 % sur 20 ans** (travaux de la salle omnisports) **Echéance en 2033.**

2013 : Emprunt CAF à taux « zéro » de **96 897 €** sur **15 ans** pour la cantine. **Echéance en 2029**

2015 : Consolidation partielle du prêt-relais à hauteur de **200 000 €** au taux de **2.09 % (15 ans).** **Echéance en 2030**

2018 : Emprunt de **170 000 € au taux de 1.53 % (15 ans)** pour l'acquisition de terrains Longue Ruelle

2018 : Prêt-relais de **546 000 €** au taux de **0.40%** (2 ans) pour l'acquisition de terrains Site du Moulin Gouwy.
Echéance en 2020

Remboursement partiel en 2020 de 55 000 €. Le montant restant dû ayant fait l'objet d'un prêt selon les conditions reprises ci-dessous :

2020 : Emprunt de 493 000 € au taux de 0.78 % (10 ans) qui est un refinancement du prêt-relais de 546 000 € contracté en 2018 pour l'acquisition de terrains Site du Moulin Gouwy.

Structure de la dette communale : 100 % de l'encours de dette de la Commune est composé d'emprunts à taux fixe. La dette de la Commune est donc rigide (taux fixe), très sécurisée et ne comporte aucun produit toxique.

• **ENCOURS TOTAL DE LA DETTE AU 01/01/2022 = 1 448 791 €**

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit à 180 812 € dont 138 035 € de remboursement du capital de la dette et 42 777 € d'intérêts.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	65 748	68 244	81 018	138 905	134 514	138 035
Intérêts	50 897	48 401	50 610	46 559	46 330	42 777
Annuité	116 645	116 645	131 628	185 464	180 844	180 812

Endettement par habitant :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Encours dette au 31/12	346	323	490	450	581	393
Moyenne nationale strate	795	770	778	778	811	811

Le taux d'endettement par habitant reste en dessous de la moyenne des villes de la strate 3 500 à 5000 habitants.

➤ **CAPACITE DE DESENETTEMENT DE LA COMMUNE**

Le ratio de désendettement ou d'extinction de la dette qui est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute permet de mesurer la durée de désendettement de la collectivité :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)	2023 (prévision)
Encours de la dette au 31/12	1 153 473	1 801 228	1 720 210	1 583 305	1 448 791	1 310 756	1 169 056
(CAF) brute	161 525	317 413	365 281	357 676	285 844	191 098	289 115
Capacité de désendettement	7,1 années	5,7 années	4,7 années	4,4 années	5 années	6,9 années	4 années

Ce ratio (prévisionnel) signifie que la Commune devrait consacrer 6,9 années d'épargne brute pour se désendetter (sur la base d'un taux de TFB + 5 points).

A noter toutefois que le niveau prévisionnel 2022 de la Capacité d'auto-financement est exceptionnellement impacté en raison de la crise, de la hausse du coût de l'énergie. Un retour à une situation « hors crise » permettra à la commune de retrouver une CAF d'un niveau supérieur, par la perception d'un niveau de recettes normalisé.

➤ **EVOLUTION DU BESOIN ANNUEL DE FINANCEMENT DE LA COMMUNE**

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques dispose que l'ensemble des collectivités territoriales soumis à l'obligation d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires doivent présenter dans le ROB leurs objectifs en matière d'évolution de besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice.

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif.

Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est employée pour rembourser la dette en capital par anticipation ou conservée en fonds de roulement.

Evolution du besoin annuel de financement	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (*)
Total des recettes définitives d'investissement (hors emprunts)	752 276.56	285 233.60	474 627.25	797 150,03	640 805,91	812 497,98
Total des dépenses d'investissement	593 382	401 451	1 186 690	1 009 759	553 752	1 618 818
Remboursement du capital de la dette	63 362	65 748	68 244.19 €	81 018	138 905	1 116 514
Total des dépenses d'investissement minorées du remboursement du capital des emprunts	530 019.48	335 702.19	1 118 446.70	928 741,39	414 847,06	497 303.86
Besoin (solde positif) ou Capacité (solde négatif) de financement	-222 257,08	+ 50 468,59	- 643 819.45	131 591,36	-225 958,85	-315 194,12

III - Tendances budgétaires et grandes orientations de la Commune pour 2022

A- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2022 sont estimées à environ **2 881 900 €** sur la base prévisionnelle d'une évolution du taux de TFB de 5 points (sous réserve de l'avis du Conseil Municipal).

Le contexte de crise met toujours à mal, pour le début d'année 2022, la mise en location des salles communales dont les recettes sont toujours à la baisse :

A titre informatif, le montant des recettes provenant de :

- la location du gîte est passé de 59 350 euros en 2019 à 12 200 euros en 2020 (- 80 %) puis 32 100 euros sur 2021 (- 46 %).
- La location de salles communales est passé de 23 530 euros en 2019 à 6 485 euros en 2020 (- 72 %) puis 4 445 euros sur 2021 (- 81 %). Cette baisse significative s'explique d'une part par le contexte de crise et d'autre part par l'arrêt du tournage de la série Magellan (moyenne de 12 000 euros par an).

Concernant les produits des services, la commune a prévu d'augmenter l'effectif des enfants accueillis au sein des structures de loisirs pendant les vacances scolaires.

Par ailleurs, la convention de mise à disposition du personnel au Musée a été reconduite induisant le remboursement du salaire de l'agent par l'association du Musée de la Vie Rurale.

L'excédent de fonctionnement reporté augmente passant de 155 945.13 € en 2020 à 159 262.31 € avec un versement en Investissement de 331 000 €.

Au total, les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2022 (réelles et d'ordre) s'élèvent à 3 105 000 €.

▪ **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS:**

Le PLF 2022 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Par ailleurs, une augmentation des dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Rurale...) est annoncée, comme les années précédentes.

Dans le cadre de la mise en place du repas à 1 euro, le montant de la participation de l'Etat aux repas est inscrit au chapitre 74.

▪ **LA FISCALITE :**

Amorcée en 2018, la réforme de la taxe d'Habitation se poursuit. Elle consiste en la mise en place d'un dégrèvement progressif de cotisation TH, sur les résidences principales, pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus).

80 % des ménages ne paient plus cette taxe depuis 2020. Pour les 20% de ménages restant, cette taxe va bénéficier de deux baisses, la première a eu lieu en 2021 et la dernière est attendue en 2022. Plus aucun ménage ne paiera de TH à compter de 2023. Seule sera maintenue la TH sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la TH sur les logements vacants.

A partir de 2021, les communes reçoivent le produit de TH pour la part communale et départementale. Un coefficient correcteur vient s'appliquer afin que la commune conserve son niveau de recettes.

Afin de maintenir un niveau de recettes permettant à la commune de faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement (*détaillées au point B-1 Analyse financière*), il sera proposé au Conseil Municipal une augmentation du taux de TFB pour 2022 (taxe sur le foncier bâti).

L'incidence prévisionnelle de cette augmentation sur les recettes et sur l'épargne nette est présentée ci-après, sur les bases de + 4 points et + 5 points :

Incidence de l'évolution du taux de TFB sur les recettes (prévisions à compter de 2022)						
		BP 2021	BP 2022 avec TFB + 4 points	variation 2021/2023 en %	BP 2022 avec TFB + 5 points	variation 2021/2023 en %
chapitre 73	Impôts et taxes	1 315 636,00	1 416 832,00	7,69%	1 434 648,00	9,05%

Prévision de l'évolution de l'épargne nette						
	BP 2022			BP 2023		
	BP 2022 sans augmentation TFB	BP 2022 avec TFB + 4 points	BP 2022 avec TFB + 5 points	BP 2023 sans augmentation TFB	BP 2023 avec TFB + 4 points	BP 2023 avec TFB + 5 points
Dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 67)	2 678 827	2 678 827	2 678 827	2 580 810	2 580 810	2 580 810
Recettes réelles de fonctionnement (hors chapitre 77)	2 752 533	2 852 109	2 869 925	2 752 533	2 852 109	2 869 925
Epargne brute	73 706	173 282	191 098	171 723	271 299	289 115
Remboursement en capital de la dette	138 035	138 035	138 035	141 700	141 700	141 700
Epargne nette	-64 329	35 247	53 063	30 023	129 599	147 415
Capacité de désendettement	17,8 années	7,6 années	6,9 années	6,8 années	4,3 années	4 années

▪ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les orientations budgétaires 2022 pour les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Une hausse inédite des prix de l'énergie, à savoir :
 - Une hausse moyenne de 38 % pour le gaz naturel,
 - Une hausse moyenne de 20,5 % pour l'électricité.
- L'augmentation importante du coût de l'assurance dommage aux biens (+ 125 %)
- L'impact budgétaire lié aux départs à la retraite de 4 agents avec prise en charge des jours de jours de CET (compte épargne temps) à indemniser et les remplacements à prévoir,
- L'organisation des élections présidentielles et législatives,
- Le recrutement d'agents recenseurs,
- La mission archivage en lien avec la CCFI,
- L'augmentation de la contribution financière au SDIS et au SIDEN-SIAN

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2022 sont estimées à 2 685 500 € (+ **6.54 %** par rapport au BP 2021).

Pour 2022 :

- **Les dépenses de personnel** sont estimées à **1 427 000 €**, soit une hausse de **10.53 %** par rapport au réalisé 2021.

- **Les charges financières (intérêts de la dette)** sont stables avec un montant de 42 000 € contre 46 850 € en 2021.

- **Les autres charges de gestion courante : 469 300 €** pour 2022 (indemnités des élus, subventions, contributions), sont prévues en baisse par rapport au budget primitif 2021 : - **4,92 %**).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Total des Dépenses réelles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (provisoire)	Prévisions 2022 (comparé au CA 2019)
Montant	2 489 295	2 403 655	2 412 331	2 274 788	2 402 768	2 685 800
Evolution en montant	- 29 884 €	1 107 €	-76 042	-137 543	127 980	273 469
Evolution en pourcentage	- 1.19 %	+ 0.04 %	- 3,05 %	-5,70	5,31	11,34

Evolution des principaux postes de dépenses 2022 et 2023 par rapport au Budget Primitif 2021 :

		BP 2021	BP 2022	Variation 2021/2022 en %	BP 2023	Variation 2021/2023 en %
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	644 190	722 169	12,10%	646 610	0,37%
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL	1 310 090	1 427 000	8,92%	1 373 450	4,83%
Chapitre 014	ATTENUATION DE PRODUITS	15 813	15 936	0,78%	15 936	0,78%
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	493 606	469 258	-4,93%	500 070	1,31%
Chapitre 66	CHARGES FINANCIERES	46 851	41 744	-10,90%	39 112	-16,52%
Chapitre 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 750	7 450	29,57%	5 750	0,00%
Chapitre 68	PROVISIONS	1 500	1 000	-33,33%	2 000	33,33
Chapitre 022	DEPENSES IMPREVUES	3 000	1 000	-66,67%	1 000	-66,67%
TOTAL	OPERATIONS REELLES	2 520 799	2 685 557	6,54%	2 583 928	2,50%

En 2022, concernant les dépenses d'ordre de fonctionnement, les **dotations aux amortissements** sont en augmentation (+ **32.04 %**) et le **virement à la section d'investissement** est prévu en hausse pour un montant d'environ **316 000 €**.

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022 (réelles et d'ordre) sont d'un montant de **3 105 000 €**.

B- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement sera marquée en 2022 par le démarrage des travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, la réfection de la toiture du gîte, l'acquisition de matériel destiné aux cantines scolaires et la poursuite des travaux d'entretien et d'accessibilité des bâtiments communaux.

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les subventions d'investissement obtenues sur les exercices antérieurs sont reportées sur le Budget 2022 en recettes : **551 876.96 €**

- pour l'Eglise Saint-Jean-Baptiste : 304 870.05 €
- pour les travaux d'extension du Musée : 157 864.91 €
- pour la construction du skate-park : 33 950 €
- pour le busage et l'aménagement des fossés : 21 060 €
- pour les travaux d'accessibilité Mairie : 21 000 €
- pour le développement du numérique dans les écoles : 13 132 €

Les recettes liées aux ventes des terrains sont reportées également sur le Budget 2022 : **251 520 €**

Figureront au BP 2022 les subventions d'investissement notifiées à ce jour, à savoir :

- Dans le cadre de la rénovation de l'église :
 - 30 000 euros de la CCFI
 - 250 000 euros du Département
 - 360 000 euros de la Mission patrimoine
- Dans le cadre des travaux du Musée :
 - 36 934.12 euros du FEDER (enveloppe complémentaire)

Le montant des remboursements du FCTVA 2022 sera supérieur au montant perçu en 2021 soit environ **84 000 €** (64 707 € en 2021).

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est estimé en 2022 à environ **316 000 €**.

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Principales dépenses d'investissement prévues en 2022 :

- Crédits reportés 2021 : **1 057 990.70 €** (Travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, jonction entre les bâtiments au Musée, réseaux eau et assainissement rue du Saule, matériel informatique écoles et matériel cantines scolaires, acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières, Site Moulin Gouwy, éléments supplémentaires Colombarium, étude acoustique skate-park).
- Travaux de rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste (2022-2024)
- Toiture du gîte des Iris
- Travaux prévus en régie par les services techniques : 100 000 €
- Installation d'une rampe d'accès PMR à la mairie, travaux de peinture de façade, aménagement de bureaux
- Travaux d'isolation, peinture et éclairage au Hangar Dutrie
- WC à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste

- Isolation de la grange du Musée
- Trottoir à l'arrière de la Maison du Temps Libre
- Trottoir stabilisé Epinette
- Rénovation de logements F2
- WC football extérieur
- Travaux de peinture Club house, cantine, Home des Jeunes
- Eclairage de l'autel de l'Eglise de la Croix-du-Bac
- Garde-corps du Skate-park,
- Passerelle piétonne Parc des Iris / Tennis
- Porte des vestiaires du Football
- Rénovation classe école du Tilleul

➤ **PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE**

▪ **Projets récurrents :**

- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP)

En conclusion, les objectifs de la commune pour l'élaboration du Budget Primitif 2022 sont les suivants :

- ▶ Au vu de la crise traversée actuellement, stabiliser autant que possible les charges de fonctionnement malgré la hausse subie du coût de l'énergie et maintenir autant que faire se peut les recettes de fonctionnement dans un contexte difficile et incertain afin de dégager une épargne suffisante pour investir.
- ▶ Maintenir le niveau des dépenses d'investissement tout en maîtrisant l'endettement de la commune.